CONSEIL MUNICIPAL D'HUEZ

DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

Convocation du : 15 septembre 2023

Le mercredi 20 septembre 2023 à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à Mairie Annexe Alpe d'Huez sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire.**

En exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15
Quorum : 8

PRESENTS : Jean-Yves NOYREY, Nadine HUSTACHE, Yves CHIAUDANO, Sylvie AMARD, Denis DELAGE, Gilbert ORCEL, Nicole BARRAL-COSTE, Bernard SALSINI, Yves BRETON, Nadia GARDENT-GUILLOT, Gaëlle AILLOUD, Jonas FABRE, Gabriel CHAMOUTON.

ETAIENT REPRESENTES : Pauline ZINI-SMITH À Yves BRETON et Valery BERNODAT-DUMONTIER À Nadine HUSTACHE

SECRETAIRE : Madame Gaëlle AILLOUD

ORDRE DU JOUR :

Approbation
1 - Approbation du procès-verbal du 16 août 2023

Affaires Générales
2 - Constitution de servitude et autorisation de bail emphytéotique au profit d'HYDRO OISANS
3 - Subvention de soutien exceptionnelle à l'association ALPES SOLIDARITE MAROC
4 - Subvention de soutien exceptionnelle à l'association RESTOS DU COEUR

Enfance/Jeunesse
5 - Contrat de mécénat avec l'association MAEWAN

Culture
6 - Changement de nom du Musée d'Huez et de l'Oisans en « Musée d'Histoire et d'Archéologie de l'Alpe d'Huez »

Sports
7 - Motion de soutien à la candidature commune des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

Finances
8 - Demande de financement pour le festival Tomorrowland Winter à l'Alpe d'Huez

Informations au Conseil Municipal
Questions diverses

2023/09/01 - APPROBATION - Approbation du procès-verbal du 16 août 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait approuver à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 août 2023.

Détail des votes :
Pour : 15
Contre : 0 Voix []
Abstentions : 0 Abstentions []
Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/09/02 - AFFAIRES GENERALES - Constitution de servitude et autorisation de bail emphytéotique au profit d'HYDRO OISANS

Monsieur Denis DELAGE, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été adoptée le 28 juillet 2021 afin d'autoriser M. le Maire à signer avec la SAS HYDRO OISANS une constitution de servitude et un bail emphytéotique portant sur les parcelles communales cadastrées C861, C750, C833, C246, C256, C475, C476, C242, C835, C774.

Une modification du tracé de l'aménagement (centrale hydroélectrique sur le ruisseau du Rif Nel) a récemment été validée, et par conséquent un changement dans les parcelles communales impactées.

Il convient donc de rectifier la délibération précédemment adoptée, et de modifier le projet de bail en conséquence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle promesse de bail emphytéotique et l'acte de constitution de servitude sur les parcelles communales suivantes, à intervenir avec la SAS HYDRO OISANS, ayant son siège 16 avenue de Friedland, 75016 PARIS, représentée par son Président en exercice.

PARCELLE	LIEUDIT	SURFACE PARCELLE (m²)	SURFACE UTILISEE (m²)	TYPE	USAGES
C221	Sous la Vie de Brandes	570	252	Bail	Conduite + débords de 10m
C861	Sous la Vie de Brandes	40001 40001	4949 191	Bail Servitude	Conduite + débords de 10m Piste/ accès définitif
C797	Sous la Vie de Brandes	255 255	17 112	Bail Servitude	Conduite Piste / accès définitif

C835	Sous la Vie de Brandes	1466 1466	18 313	Bail Servitude	Conduite Talus (piste/ accès définitif) + débords de 2m
C774	Sous la Vie de Brandes	2353 2353	32 952	Bail Servitude	Conduite + ouvrage de restitution Talus (piste/ accès définitif) + débords de 2m
C833	Sous la Vie de Brandes	22912 22912	76 23	Bail Servitude	Ouvrages de prise + débords de 3m Plateforme de manœuvre
C856	Sous la Vie de Brandes	10297	5	Bail	Ouvrage de prise + marge de sécurité
C256	Sous la Vie de Brandes	150450	9365	Bail	Ouvrage de prise + marge de sécurité & CF + débords de 10m
C475	Combe Basse	50656	7010	Bail	CF + débords de 10m & Centrale + débords de 3m
C476	Combe Basse	1335	163	Bail	CF = débords de 10m + centrale
C536	Combe Basse	1386	160	Servitude	Piste/ accès centrale

- SUPPRIME les autorisations accordées à la SAS HYDRO OISANS dans la délibération du 28 juillet 2023 sur les parcelles communales cadastrées C750 et C242 sises au lieudit « Sous la Vie de Brandes ».

- DESIGNE Maître Claire GRIBAUDO, 22 boulevard Edouard Rey, 38000 GRENOBLE, en qualité de notaire en charge de l'établissement du bail emphytéotique et de la constitution de servitudes.

- PRECISE que les frais relatifs à l'établissement des actes (géomètres et notaire) seront à la charge de la SAS HYDRO OISANS.

- INDIQUE que la redevance sera prévue annuellement au budget communal, section fonctionnement.

--*-*-*

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le fonctionnement et le nouveau tracé de l'aménagement pour la centrale hydroélectrique sur le ruisseau du Rif Nel.

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande si un chemin piéton suivant cet aménagement pourrait être créer afin de descendre dans les Gorges.

Monsieur le Maire lui répond que c'est en cours de réflexion.

Détail des votes :
Pour : 15
Contre : 0 Voix []
Abstentions : 0 Abstentions []
Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/09/03 - AFFAIRES GENERALES - Subvention de soutien exceptionnelle à l'association ALPES SOLIDARITE MAROC

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal le grave séisme survenu au Maroc, qui laisse nombre d'habitants, notamment de villages reculés de l'Atlas, dans une grande détresse matérielle.

Une association dénommée ALPES SOLIDARITE MAROC a été créée afin de venir en aide aux nomades, enfants et adultes du Maroc et soutenir de manière durable des projets de développement endogènes, en apportant une aide d'urgence en lien avec les besoins fondamentaux de la personne.

Il est proposé de soutenir cette association, créée à l'initiative de sapeurs-pompiers de l'Isère et des Hautes-Alpes, par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE le versement à l'association ALPES SOLIDARITE MAROC, domiciliée 1138 avenue de Vénaria, 38220 VIZILLE, d'une subvention exceptionnelle de soutien de 10 000 €,

- PRECISE que cette somme a été prévue au budget 2023.

--*-*-*

Madame Nadine HUSTACHE précise que cette association a été créée, avec l'accord du SDIS, par des sapeurs-pompiers de l'Isère et des Hautes-Alpes (dont 2 pompiers de la caserne d'Huez, T. Buso et M. Cherigui), intervenant de manière complètement bénévole.

Leur objectif est de venir en aide de manière durable aux Marocains, en apportant une aide d'urgence en lien avec les besoins fondamentaux des habitants.

Un premier voyage a été fait le week-end dernier, avec un départ en camion avec du matériel de première nécessité et deux autres personnes sont parties en avion.

Détail des votes :
Pour : 15
Contre : 0 Voix []
Abstentions : 0 Abstentions []
Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/09/04 - AFFAIRES GENERALES - Subvention de soutien exceptionnelle à l'association RESTOS DU COEUR

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal les graves problèmes financiers rencontrés par les Restos du Cœur, qui mettent en jeu la survie de l'association. Celle-ci étant primordiale pour aider les personnes de plus en plus nombreuses en difficulté, il est proposé que par mesure de solidarité la commune d'Huez soutienne cette association par le biais d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE le versement à l'association Les Restos du Cœur d'Isère, demeurant 19 rue de Brotterode à Saint-Martin-le-Vinoux (38950) d'une subvention exceptionnelle de soutien de 5000 €,

- PRECISE que cette somme a été prévue au budget 2023.

--*-*-*

Monsieur Gabriel CHAMOUTON demande pourquoi avoir choisi cette association plutôt qu'une autre. Monsieur Denis DELAGE répond que c'est une des associations qui sert le plus de repas et Monsieur Gilbert ORCEL précise qu'ils ont été aussi victime de vandalisme.

Il est répondu à Monsieur Gabriel CHAMOUTON que l'association « Les Restos du Cœur d'Isère » est une antenne départementale et qu'elle dessert l'Oisans.

Détail des votes :
Pour : 15
Contre : 0 Voix []
Abstentions : 0 Abstentions []
Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/09/05 - ENFANCE/JEUNESSE - Contrat de mécénat avec l'association MAEWAN

Madame Sylvie AMARD, Adjointe au Maire, présente l'association MAEWAN, domiciliée aux Carroz d'Arâches (Haute-Savoie), qui œuvre à repositionner l'homme au cœur de son environnement à travers l'expédition. Pour cela, l'association s'appuie sur la découverte du monde à la voile pour mettre en place des interventions éducatives relatives au développement durable.

Elle propose de mettre en place ce programme au sein du groupe scolaire Les Cimes, pendant l'année scolaire 2023/2024, qui vise à éveiller la prise de conscience environnementale au travers du langage universel du sport.

Six interventions sont prévues entre les mois d'octobre 2023 et mai 2024. La participation communale est de l'ordre de 2000 €, valorisée par la signature d'un contrat de mécénat et la mise à disposition d'un studio pour 2 nuits en dehors de la saison hivernale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE le contrat de mécénat annexé à la présente,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat et y apporter des modifications mineures,

- INDIQUE que la dépense correspondante a été prévue au budget communal.

Détail des votes :
Pour : 15
Contre : 0 Voix []
Abstentions : 0 Abstentions []
Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/09/06 - CULTURE - Changement de nom du Musée d'Huez et de l'Oisans en « Musée d'Histoire et d'Archéologie de l'Alpe d'Huez »

Monsieur Denis DELAGE, Adjoint au Maire, indique que lors de la visite de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) en août 2023, il a été évoqué avec la Commune l'opportunité de renommer le musée d'Huez en « Musée d'histoire et d'archéologie de l'Alpe d'Huez », afin de mieux correspondre à la dynamique de cette structure, labellisée musée de France, et améliorer la mise en valeur des collections et de la nouvelle exposition permanente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DENOMME le musée d'Huez et de l'Oisans : musée d'histoire et d'archéologie de l'Alpe d'Huez, avec effet immédiat.

--*-*-*

Monsieur Denis DELAGE explique que le changement de nom du musée doit le rendre plus attractif. Il précise qu'avec ce nouveau nom le site archéologique est mis en valeur.
Il indique que Madame Marie-Christine Bailly Maître approuve ce choix.

Détail des votes :
Pour : 15
Contre : 0 Voix []
Abstentions : 0 Abstentions []
Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/09/07 - SPORTS - Motion de soutien à la candidature commune des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

Monsieur Jean-Yves NOYREY, Maire, rappelle que la montagne française regroupe un ensemble de Communes support de stations constituant un poumon économique essentiel pour la France, faisant du domaine skiable français le premier au monde. Accueillir un événement aussi universel que les Jeux Olympiques et Paralympiques est une chance à la hauteur du rayonnement international des stations de montagne.

Les Jeux Olympiques d'hiver de Chamonix en 1924, de Grenoble en 1968 puis les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Albertville en 1992 ont eu un impact considérable sur les territoires concernés en renforçant leur attractivité tout en accélérant leur adaptation en particulier en matière d'urbanisme et d'environnement.

La candidature commune des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur représente une formidable opportunité pour faire rayonner de nouveau la montagne française au-delà des frontières et montrer le savoir-faire et le professionnalisme français, en particulier en matière d'organisation de grands événements.

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne invite ainsi l'ensemble des Communes support de stations de montagne françaises à s'associer à ce mouvement pour faire de cette candidature une chance pour la France.

Le conseil municipal adopte la motion présentée :

La commune de HUEZ soutient pleinement la candidature commune des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 et s'engage avec enthousiasme dans ce projet collectif.

--*-*-*

Monsieur le Maire précise que le concurrent direct est la Suisse.

2023/09/08 - FINANCES - Demande de financement pour le festival Tomorrowland Winter à l'Alpe d'Huez

Madame Nadine HUSTACHE, Adjointe au Maire, rappelle que dans le cadre de sa politique évènementielle, la commune d'Huez a décidé en 2018 de contracter avec la société Tomorrowland Winter un accord pour l'organisation de cinq éditions du festival de musique Tomorrowland Winter à l'Alpe d'Huez de 2019 à 2023.

En raison du contexte sanitaire, les éditions 2020 et 2021 ont dû être reportées et il convient de prolonger l'autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions pour aider au financement de cet évènement pour les deux prochaines éditions.

Ainsi, la commune d'Huez va solliciter les financeurs qui ont potentiellement un intérêt à soutenir cet évènement d'envergure internationale, notamment en raison de ses impacts économique et médiatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter pour les deux prochaines éditions de cet évènement les subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs institutionnels, en particulier la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Isère et la Communauté de Communes de l'Oisans,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents pour l'aboutissement de ces dossiers.

Détail des votes :
Pour : 15
Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []
Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

2023/09/09 - INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture des informations suivantes :

- La convention de mise à disposition de locaux au groupe scolaire pour l'activité de soutien scolaire de Mme Myriam PICQ a été renouvelée à compter du 01/09/2023 et pour une durée de 3 ans

La séance est levée à 18h45.

Fait à l'Alpe d'Huez, le 25 SEP. 2023

Gaëlle AILLOUD
Secrétaire de séance,

Jean-Yves NOYREY
Le Maire,

MAIRIE D'HUEZ 38 (Isère)